



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 3 février 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Julie Cassab, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance extraordinaire du conseil, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que la MRC respecte les directives gouvernementales d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire) et du CA. Celles-ci sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

21-02-03-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 50.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-02-03-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE DE REVOIR LA DISTRIBUTION DU TROP-PERÇU DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : POSITIONNEMENT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, rappelle que la proposition déposée par la municipalité de Sainte-Marthe est celle sur laquelle les élus doivent se positionner, conformément au point à l'ordre du jour. Il rappelle qu'il est possible d'y apporter des amendements, et que les élus seront appelés à voter sur les amendements proposés avant de voter sur la proposition finale.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que la proposition de la municipalité de Sainte-Marthe est d'établir la redistribution des trop-perçus aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges liés aux sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec en fonction du mode de facturation initial établi par le ministère de la Sécurité publique et de rendre effective la nouvelle formule de redistribution des trop-perçus de la Sûreté du Québec dès la réception des trop-perçus 2020.

4.1 PROPOSITION D'AMENDEMENT DE LA PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE: POSITIONNEMENT

Madame Andrée Brosseau, mairesse de Coteau-du-Lac, propose un amendement à la proposition de la municipalité de Sainte-Marthe, afin de mettre en application le nouveau mode de redistribution du trop-perçu de la Sûreté du Québec en 2022.

21-02-03-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**

d'établir la redistribution des trop-perçus aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges liés aux sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec en fonction du mode de facturation initial établi par le ministère de la Sécurité publique et de rendre effective la nouvelle formule de redistribution des trop-perçus de la Sûreté du Québec en 2022.

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, demande le vote.

Les municipalités votent de la façon suivante :

MUNICIPALITÉ	REPRÉSENTANT	POPULATION 2021-01-01	VOTE (o = oui, n = non, a = absent)
Coteau-du-Lac	Brosseau, Andrée	7 413	o
Hudson	Nicholls, Jamie	5 419	n
Les Cèdres	Larouche, Raymond	7 162	n
Les Coteaux	Godin Dostie, Denise	5 593	o
L'Île-Cadioux	Martel, Daniel	128	n
L'Île-Perrot	Seguin, Pierre	11 455	o
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Deschênes, Danie	11 366	n
Pincourt	Cardinal, Yvan	15 109	o
Pointe-des-Cascades	Lalonde, Pierre	1 758	o
Pointe-Fortune	Bélangier, François	584	o
Rigaud	Gruenwald, Hans Jr	8 104	n
Rivière-Beaudette	Réjean Fournier	2 469	o
Saint-Clet	Beaupré, Daniel	1 826	n
Sainte-Justine-de-Newton	Ranger, Denis	964	n
Sainte-Marthe	Pleau, François	1 053	n
Saint-Lazare	Grimaudo, Robert	22 022	n



Saint-Polycarpe	Poirier, Jean-Yves	2 468	n
Saint-Télesphore	Bériault, Yvon	786	n
Saint-Zotique	Chiasson, Yvon	9 306	o
Terrasse-Vaudreuil	Bourdeau, Michel	1 985	n
Très-Saint-Rédempteur	Lemieux, Julie	1 005	n
Vaudreuil-Dorion	Pilon, Guy	42 053	o
Vaudreuil-sur-le-Lac	Lapalme, Philip	1 369	o

* Les articles 201 et 197 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont applicables

Nombre
%

Majorité de vote	
Oui	Non
12	14
46%	54%
Majorité en fonction de la population	
Oui	Non
97109	64288
60%	40%

Nombre
%

La proposition d'amendement est rejetée.

4.2 PROPOSITION D'UN NOUVEAU MODE DE REDISTRIBUTION DU TROP-PERÇU DES COÛTS DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : POSITIONNEMENT

ATTENDU QU'annuellement, la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour les municipalités de Vaudreuil-Soulanges est établie par le ministère de la Sécurité publique selon différents paramètres et en fonction d'une entente entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec et que des trop-perçus sont remboursés à certaines MRC annuellement;

ATTENDU QUE la MRC fait une redistribution des trop-perçus aux municipalités différentes du mode de facturation des services de la Sûreté du Québec en fonction de la résolution 2006-11-140;

ATTENDU la demande, via la résolution 20-12-135 de la municipalité de Sainte-Marthe, d'établir un nouveau mode de redistribution du trop-perçu des coûts des services de la Sûreté du Québec aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dès réception des trop-perçus, effectuée, en fonction de la résolution 2006-11-140, une redistribution des trop-perçus aux municipalités différente des proportions de facturation initiale établie par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il est proposé que le mode de redistribution des trop-perçus aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges soit établi en fonction du mode de facturation initial établi par le ministère de la Sécurité publique, applicable aux trop-perçus 2020;

POUR CES MOTIFS,

21-02-03-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**

de remplacer la résolution 2006-11-140 par la présente résolution;

d'établir la redistribution des trop-perçus aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges liés aux sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec en fonction du mode de facturation initial établi par le ministère de la Sécurité publique;



760-17-005945-210 de rendre effective la nouvelle formule de redistribution des trop-perçus de la
 Jugement de la Cour Sûreté du Québec dès la réception des trop-perçus 2020.
 Supérieure du 15 juin 2023

Monsieur Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion demande le vote.

Les municipalités votent de la façon suivante :

MUNICIPALITÉ	REPRÉSENTANT	POPULATION 2021-01-01	VOTE (o = oui, n = non, a = absent)
Coteau-du-Lac	Brosseau, Andrée	7 413	o
Hudson	Nicholls, Jamie	5 419	o
Les Cèdres	Larouche, Raymond	7 162	o
Les Coteaux	Godin Dostie, Denise	5 593	n
L'Île-Cadieux	Martel, Daniel	128	o
L'Île-Perrot	Seguin, Pierre	11 455	o
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Deschênes, Danie	11 366	o
Pincourt	Cardinal, Yvan	15 109	n
Pointe-des-Cascades	Lalonde, Pierre	1 758	o
Pointe-Fortune	Bélanger, François	584	o
Rigaud	Gruenwald, Hans Jr	8 104	o
Rivière-Beaudette	Réjean Fournier	2 469	o
Saint-Clet	Beaupré, Daniel	1 826	o
Sainte-Justine-de-Newton	Ranger, Denis	964	o
Sainte-Marthe	Pleau, François	1 053	o
Saint-Lazare	Grimaudo, Robert	22 022	o
Saint-Polycarpe	Poirier, Jean-Yves	2 468	o
Saint-Télesphore	Bériault, Yvon	786	o
Saint-Zotique	Chiasson, Yvon	9 306	n
Terrasse-Vaudreuil	Bourdeau, Michel	1 985	o
Très-Saint-Rédempteur	Lemieux, Julie	1 005	o
Vaudreuil-Dorion	Pilon, Guy	42 053	n
Vaudreuil-sur-le-Lac	Lapalme, Philip	1 369	o

* Les articles 201 et 197 de la Loi
 sur l'aménagement et l'urbanisme
 sont applicables

		Majorité de vote	
		Oui	Non
Nombre		20	6
%		77%	23%
		Majorité en fonction de la population	
		Oui	Non
Nombre		89336	72061
%		55%	45%

Adopté sur division.



7. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

21-02-03-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 20.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier